

# Lettre ouverte au Ministre des Solidarités et de la Santé

---

## Publicités pour les paris sportifs

Club de Santé publique

Ministère des Solidarités et de la Santé  
A l'attention de Monsieur le Ministre  
Olivier VERAN  
14 Avenue Duquesne  
75350 Paris

Paris, le 22 novembre 2021

Monsieur le Ministre,

Les sénateurs ont eu le courage de voter une taxe sur la publicité sur les paris sportifs et autres jeux d'argent en ligne (loi de financement de la sécurité sociale). Nous saluons cette réaction des sénateurs qui fait suite à un matraquage publicitaire massif et indécent pendant l'Euro de football de cette année.

Les transports, notamment, avaient été envahis de publicités pour parier sur les résultats des matchs, allant même jusqu'à avancer de l'argent aux joueurs (150 à 400 euros selon les cas). Ces publicités racoleuses ciblaient les jeunes, souvent passionnés par la compétition, mais aussi les quartiers populaires et les personnes avec des difficultés sociales à qui on vend le rêve d'un argent facilement gagné. Chacun sait pourtant que le principal bénéficiaire des paris sportifs est l'entreprise de jeux en ligne et non la quasi-totalité des joueurs qui ne vivront qu'un instant d'espoir vite déçu.

Pendant l'Euro de football, ces publicités ont été largement critiquées par les médias et l'opinion publique car elles incitaient fortement à des pratiques excessives du jeu. **Les jeunes sont six fois plus susceptibles d'adopter un comportement problématique et aujourd'hui, 40% du chiffre d'affaires des opérateurs de jeux d'argent provient de personnes ayant une pratique excessive du jeu.**

Cette spectaculaire pression publicitaire crée des comportements addictifs et plonge certains dans une progressive précarité sociale au fur et à mesure que s'accumulent pertes et dettes. Du côté des joueurs, surtout les plus fragiles psychologiquement ou socialement, cette exposition publicitaire massive ne peut que nuire.

En revanche, du côté de l'industrie des jeux d'argent, tout va pour le mieux. Entre 2014 et 2019, les investissements publicitaires des opérateurs de jeux en ligne ont augmenté de 25%. L'Euro de football n'était qu'un banc d'essai qui préfigure ce qui nous attend, notamment pour la Coupe du monde de football en 2022, celle de rugby en 2023 et les JO de Paris en 2024.

C'est dans ce contexte inadmissible que les sénateurs ont voté une taxe de 5% sur les publicités, dont les produits seront alloués à l'Assurance maladie pour prévenir et venir en aide aux joueurs excessifs. Même modeste par rapport à l'enjeu, l'initiative sénatoriale est bienvenue car il est nécessaire de **réglementer le contenu des messages, leur volume et de les interdire autour des établissements d'enseignement.**

Malgré un dérapage évident nécessitant une véritable régulation, la majorité LREM au Sénat et le Gouvernement se sont opposés à cette mesure de bon sens qui relève du principe

pollueur-payeur. C'est d'autant plus incohérent que, dans le même temps, le projet de loi propose d'**élargir le champ du Fonds National de Lutte Contre les Addictions (FNLCA) aux addictions comportementales dont les jeux en ligne et les paris sportifs**, reconnaissant par là-même la gravité du sujet. Ce fonds n'est actuellement financé que par le tabac alors que la logique voudrait que toutes les sources d'addiction en soient financeurs.

Pire, les arguments avancés pour s'opposer à cet amendement lors du débat parlementaire ont été choquants.

La sénatrice Elisabeth Doineau (rapporteuse du projet de loi) a ainsi déclaré que les gens sont (seuls) responsables de ce qui leur arrive, en particulier un comportement de jeu excessif ou addictif. Elle propose donc de **taxer les victimes plutôt que les coupables** en taxant les joueurs excessifs. Elle a déclaré « *Il faut frapper directement au portefeuille des personnes ayant une consommation excessive* ». Pas question selon elle de taxer ces pauvres entreprises, mais à la rigueur tous les joueurs : *"C'est plutôt en allant vers le consommateur que l'on réussira le mieux à faire diminuer sa consommation... Il serait donc plus cohérent de renforcer la fiscalité pesant sur ces mises"*. En clair, en taxant les pauvres, la sénatrice ne propose que de leur enfoncer davantage la tête sous l'eau.

Dans la même logique, le Gouvernement a également pris la défense de ces entreprises qu'il considère suffisamment taxées malgré leurs profits exponentiels : *"Nous nous opposons à la création de toute nouvelle taxe. Par ailleurs, nous considérons que la prévention doit passer par un travail de pédagogie et de sensibilisation et que les taxes comportementales ont très souvent atteint les limites de leur efficacité"*. La pédagogie est l'argument préféré des lobbies pour **éviter tout encadrement de leurs activités** et surtout de leurs profits. Pourtant, n'accorder qu'une pincée de pédagogie face à des entreprises non régulées sur un marché sauvage promu par des publicités agressives relève au mieux de légèreté, au pire de cynisme.

L'amendement voté par les sénateurs reviendra à l'Assemblée nationale. Nous voulons croire, Monsieur le ministre en charge de la Santé, que le gouvernement fera preuve d'un bon sens favorable à la santé, même en gênant un puissant lobby en période pré-campagne présidentielle.

**La santé des jeunes et des plus fragiles ne peut faire les frais de la dérégulation du marché publicitaire des jeux d'argent.** Monsieur le ministre, nous comptons sur vos convictions au service de la santé pour soutenir une mesure législative de bon sens, efficace et cohérente avec l'élargissement des missions du Fonds National de Lutte Contre les Addictions.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, nos salutations respectueuses.

**Bernard Basset**, médecin spécialiste en santé publique

**Amine Benyamina**, professeur, psychiatre-addictologue

**François Bourdillon**, spécialiste en santé publique

**Gérard Dubois**, professeur de santé publique, membre de l'Académie de médecine

**Irene Frachon**, pneumologue

**Serge Hercberg**, professeur de nutrition

**Catherine Hill**, épidémiologiste

**Albert Hirsch**, professeur de pneumologie

**Claude Got**, professeur de médecine

**Mickael Naassila**, professeur de physiologie

**Chantal Perrichon**, ancienne cadre du CNRS